

N° VP	VP.176
Libellé	Charge entrante en DBO5
Unité	kg DBO5/j
Type	Variable de performance et variable de perfo
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	<p>P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</p> <p>P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</p> <p>P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU</p> <p>P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel</p>
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	idem
Commentaires et précisions	<p>Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 calculée à partir de la charge réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.</p> <p>A noter : Pour les exercices 2009 et 2010, c'est la CBPO (Charge Brute de Pollution Organique = charge journalière moyenne de la semaine de pointe en DBO5) qui a été intégrée par les services de l'Etat. Cette donnée correspond à la moyenne de pointe et non à la moyenne annuelle. La comparaison en interannuel qui prendrait en compte les années 2009 et/ou 2010 ne sera pertinente que si cette variable a été valorisée en tant que charge journalière, à l'initiative de la collectivité. Cette imprécision n'impacte que les services dont toutes les stations ne sont pas dans le même état de conformité.</p> <p>A noter (bis) : Avant mars 2013, la VP.176 de niveau ouvrage n'était pas modifiable. Depuis mars 2013, la VP.176 est entièrement modifiable par la collectivité, quelle que soit l'année.</p> <p>A noter (ter) : La VP.176 de niveau service est calculée automatiquement si tous les ouvrages disposent de cette VP. Si le détail complet n'est pas connu, il convient de décocher la case calcul auto et la renseigner manuellement.</p>
Particularité des indicateurs ERU	Les 3 indicateurs ERU (P203.3 ; P204.3 ; P205.3), peuvent avoir été pré-remplis par les services de l'état pour chaque STEU.
Version	1/151125
Date	25/11/2015